

SUIVI DES OMD 2013 ET CADRE D'ACCELERATION AU SENEGAL

SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

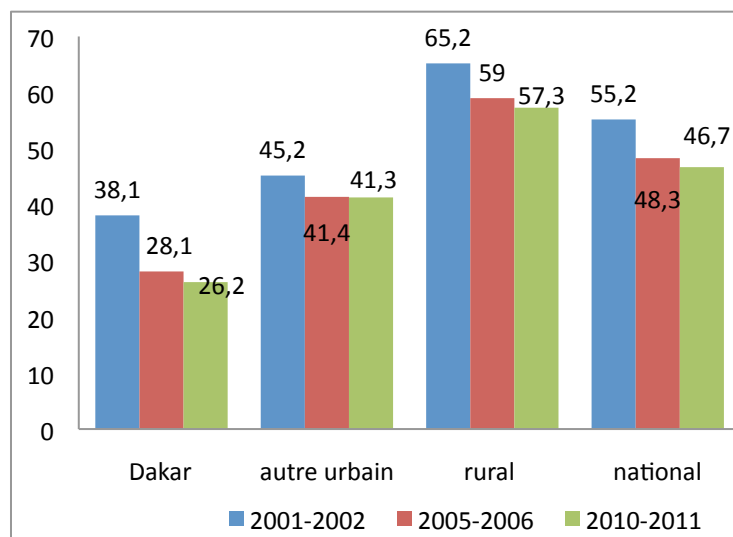
Note technique thématique

ETAT DES LIEUX

OMD 1 : « Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim »

Si la pauvreté recule en termes relatifs, le nombre de pauvres augmente et leur écart de revenus par rapport au seuil de pauvreté se stabilise ou se creuse sauf pour la région de Dakar. Certaines estimations régionales comme celle de la région de Louga, relèvent de facteurs exogènes (transferts de migrants). A l'opposé, la région de Kolda se singularise par l'augmentation du taux de pauvreté et l'approfondissement de l'extrême pauvreté.

Incidence de pauvreté selon la strate (%) (ESPS 2)



De l'examen des inégalités entre riches et pauvres, il ressort que les 20% les plus riches ont effectué 37,5% des dépenses totales de consommation en 2011 contre 40% en 2005-2006. Les 20% les plus pauvres ne disposent que de 6,6% en 2011 contre 8,2% en 2005-2006. La part des pauvres et des riches s'est ainsi comprimée sur la période et une redistribution plus favorable aux quintiles intermédiaires s'est opérée.

Au centre de plusieurs indicateurs du bien être des populations, la sécurité alimentaire est difficilement assurée si l'on en juge par la prévalence des enfants présentant une insuffisance pondérale. Celle-ci s'est appréciée en 2011 à 18% contre 17% en 2005. La progression de la malnutrition entre ces deux dates, reste très élevée pour les régions Kaolack (+59%) Dakar (+56%) et Thiès (+16%).

Ces faibles performances en matière de lutte contre la pauvreté sont corroborées par les opportunités d'emploi qui se resserrent et suivent la tendance du rythme des activités économiques. Entre 2002 et 2011, le taux d'occupation passe de 45,4% à 43,8%. La quasi-stagnation du chômage résulte, entre autres, des contre performances du secteur agriculture-élevage-forêt qui concentre 48,5% des actifs occupés, des contraintes spécifiques à chaque employeur (Etat, secteur privé, secteur informel, etc.) et du rythme d'augmentation de 260 000 personnes par an pour les actifs potentiels et de 84 000 personnes par an pour les actifs.

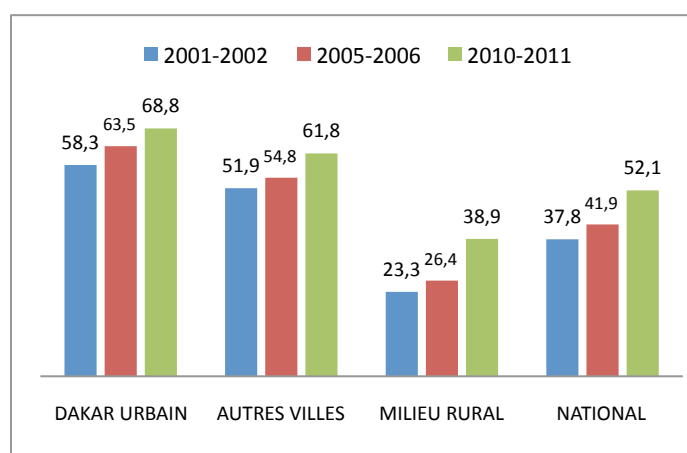
D'ici à 2015, malgré une constance dans les efforts de financement, la cible « réduire la pauvreté », transversale par rapport aux autres cibles, ne pourra probablement pas être atteinte en raison du cumul de retard important par rapport à la croissance économique sur la période 2000-2011.

OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Le Taux Brut de Scolarisation global est passé de 67,1 % en 2000 à 82,5 % en 2005 et à 94,1% en 2012. Cette performance dans la scolarisation au primaire n'est pas corrélée au taux d'achèvement qui pose un problème en termes de résultats avec 65,6% en 2012 contre 38,5% en 2000. Le rythme de progression est encore faible par rapport à l'objectif de 90,0% à l'horizon 2015.

Des progrès également enregistrés dans le taux d'alphabétisation, qui passe de 37,8% en 2001-2002 à 52,1% en 2011.

Taux d'alphabétisation (%) (ESPS 2)



Si pour l'accès à l'éducation des progrès sont réels, le rendement interne du système se dégrade, du fait de la pression des effectifs, de la gouvernance et des difficultés de financement. Le rythme d'alphabétisation ralentit en raison du relâchement des efforts d'intervention.

Les conditions d'accès à la connaissance ne sont pas les mêmes selon le genre. La sélection en défaveur des filles se renforce avec



l'approfondissement des enseignements aux niveaux supérieurs. Ceci conduit à des inégalités d'accès aux emplois, aux opportunités économiques et aux instances de décision. La faible alphabétisation des femmes impacte sans doute sur les indicateurs de santé.

En définitive, l'objectif d'éducation universelle a de faibles chances d'être atteint d'ici à 2015, le Sénégal ayant enregistré un important retard dans le rythme de l'achèvement du cycle primaire.

OMD3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »

De 2000 à 2011, la proportion des filles dans les effectifs du préscolaire est passée de 50,9% à 52,7%. Les effectifs féminins ont progressé régulièrement dans l'élémentaire jusqu'à représenter un peu plus de la moitié du nombre total des élèves inscrits en 2011 avec un indice de parité qui passe de 0.87 à 1.1 sur la période. Dans l'enseignement moyen, la proportion des filles est passée de 39,7% en 2000 à 47,2% en 2010, ce qui ramène l'écart à 2,8 points de pourcentage. La proportion des femmes parlementaires a progressé avec un taux de 43% dans la législature de 2012 contre 19,2% en 2001 et 22% en 2007, De même au niveau des collectivités locales, le taux de représentativité des femmes est passé de 11% en 2002 à 15,9 % en 2009.

L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est déjà atteint. Cette tendance positive devra maintenant se prolonger au niveau des autres cycles moyen et secondaire pour que les chances d'atteinte des cibles fixées en 2015 se confirment.

Selon l'ESPS-2 (2010-2011), le taux d'activité global des hommes sur le marché du travail est nettement supérieur à celui des femmes (68,5% contre 44,5%) de même que leur taux d'occupation (63% contre 38,5%). Les taux d'activité et d'occupation des femmes sont plus élevés en milieu rural (respectivement 50,2% et 44,3%) qu'en milieu urbain (respectivement 37,1% et 30,7% dans les centres urbains autres que Dakar).

L'indicateur relatif à la proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national a fortement progressé. Le taux était de 19,2% en 2001, 22% en 2007, et, il a encore augmenté avec la loi sur la parité à plus de 43% dans la législature issue des élections de 2012.

En dépit des efforts considérables pour promouvoir les femmes dans les postes de décision, leur autonomisation ne pourra être programmée qu'à long terme, notamment dans l'accès aux facteurs de production.

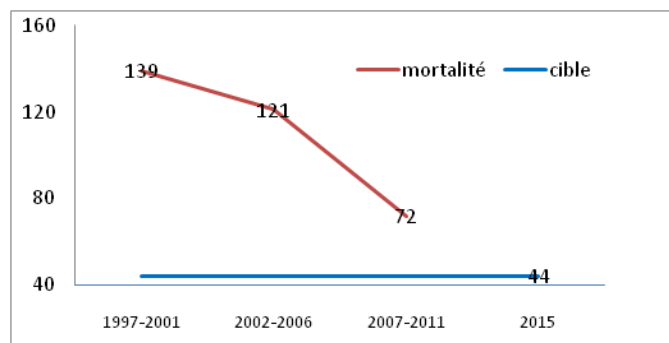
OMD 4 : « Réduire la mortalité infantile et post-infantile » à deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (en le ramenant à 44 pour 1000 naissances vivantes)

Il y a une tendance significative à la baisse des taux de mortalité depuis 2000. Il passe pour les enfants de 0 à 5 ans de 139 pour mille (pm) en 1997, à 121 pour mille en 2005 et 72 pour mille en 2010-2011. La répartition régionale est hétérogène, les régions de Dakar et Thiès



(respectivement 53 pour mille et 59 pour mille en 2011) étant beaucoup mieux loties que les périphéries, en particulier les régions de Sédhiou (142 pour mille), Kolda (145 pour mille) et Kédougou (154 pour mille).

Taux de mortalité des enfants de (-) de 5 ans (pour mille)



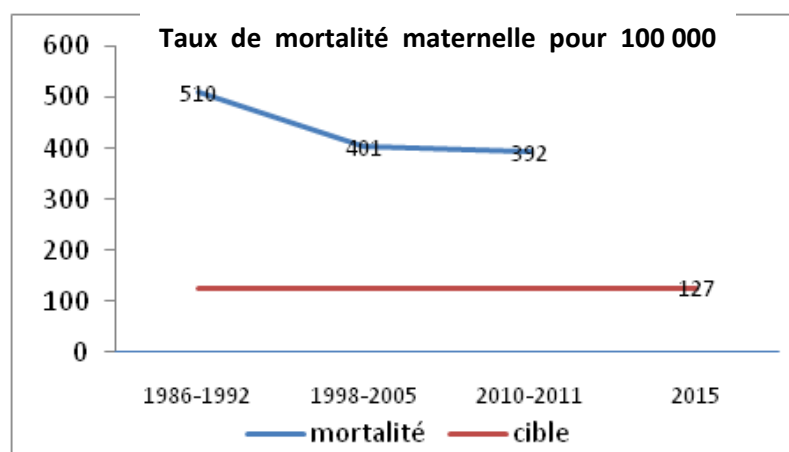
Entre ces extrêmes se situent des régions dont les taux sont à 73 pour mille (Ziguinchor), autour de 90 pour mille (Fatick, Kaffrine, St Louis, Matam) et autour de 100 pour mille (Kaolack, Tambacounda, Diourbel). La mortalité des enfants de moins d'un an est passée de 68 pour mille en 1997, à 61 pour mille en 2005 et 47 pour mille en 2010-11. La mortalité néonatale

contribue pour plus de la moitié (29 pour mille) à cette mortalité infantile.

Malgré les progrès, le Sénégal a de faibles chances d'atteindre les cibles du taux de mortalité des moins de 5 ans (44 pour mille) en 2015.

OMD 5 « Améliorer la santé maternelle » avec la réduction de la mortalité maternelle à 127 décès pour 100 000 naissances vivantes

Une légère amélioration est notée, avec les réalisations enregistrées à travers la mise en œuvre de différents programmes avec un taux de mortalité maternelle réduit à 392 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012, contre 401 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 et 510 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1992.



Des difficultés persistent du fait des manquements en termes d'infrastructures, d'accès aux services sanitaires et de formation du personnel, entre autres. Les disparités régionales dans la répartition du personnel médical semblent s'être exacerbées, souvent au détriment des régions pauvres. Grâce aux interventions massives sur

les grandes endémies (paludisme, sida, tuberculose), leur prévalence est en net recul.

Ainsi, le rythme de réduction est trop lent pour atteindre la cible de 127 décès pour 100 000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. En somme, si la santé de la mère et de l'enfant est le



ventre mou de ces objectifs, c'est qu'elle porte en elle les contreperformances des autres secteurs. Les comportements à risque conditionnés par l'éducation, le niveau de vie dépendant de la croissance, les infrastructures d'accès aux services sanitaires, la formation des personnels, etc.

OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies,

Le niveau de la séroprévalence pour l'ensemble des hommes et femmes de 15 à 49 ans est le même (0,7 %) entre les deux enquêtes de 2005 et de 2010-11.

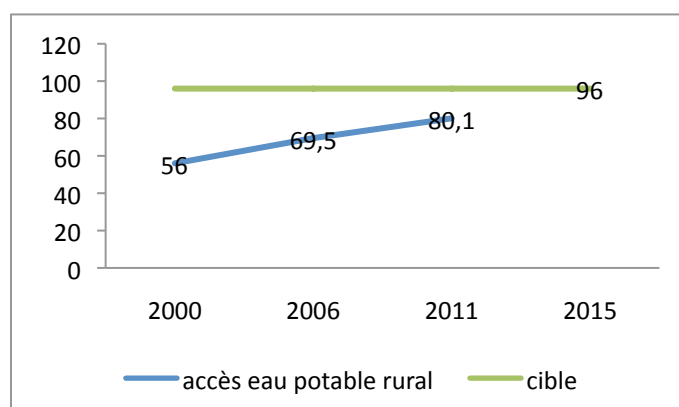
Le paludisme constitue la première des maladies loin devant le sida dont la prévalence est contenue à des niveaux très faibles, bien que les régions transfrontalières aient des taux élevés. La tendance à la baisse des cas de paludisme se confirme. Les succès enregistrés dans ce domaine s'expliquent par l'engagement politique et l'appui des partenaires pour lutter contre ces maladies considérées comme prioritaires. Si les tendances se confirment et les acquis sont maintenus, le Sénégal a de réelles chances d'atteindre les objectifs ciblés en 2015.

Grâce aux interventions massives sur les grandes endémies (paludisme, sida, tuberculose), leur prévalence est en net recul. Le Sénégal est sur une bonne trajectoire pour atteindre les cibles qui ont été fixées, sous réserve de maintenir les performances.

OMD7 : Assurer un Environnement Durable, l'Accès des populations à l'eau potable et à des systèmes d'Assainissement améliorés

La proportion de zones forestières (superficie de forêts classées) stagne depuis 2006 à 31,71 %. L'évolution de la gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité avec un taux de protection du territoire qui est passé de 8 % en 2001 à 11 % depuis 2005.

Concernant l'accès à l'eau potable, le taux global (urbain et rural) d'accès à l'eau est égal à 89,5% alors que celui de l'assainissement (urbain et rural) se situe à 47,7%, en 2012. En effet, pour l'accès à l'eau potable le taux est passé, pour les populations urbaines de 93% en 2006 à 99,6% en 2012. En milieu rural, ce taux est passé de 69,5%, en 2006 à 81,2% en 2012.



Taux d'accès eau potable urbain et rural (%) (PEPAM)

Concernant l'assainissement, des efforts importants ont été consentis pour améliorer l'accès des ménages à des ouvrages individuels ou collectifs appropriés. Le taux d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement est de 62,4% pour le



milieu urbain et 35,6% pour le milieu rural en 2012. La tendance est favorable à l'atteinte de l'objectif en 2015 pour le milieu urbain (78%). Toutefois, cela n'est pas encore le cas pour le milieu rural où on note un écart énorme par rapport à l'objectif de 63% fixé pour 2015.

Après le domaine de la lutte contre la pauvreté, le plan d'actions prioritaires du DSRP a consacré d'importants investissements à l'environnement qui enregistre des succès notamment dans le domaine de l'hydraulique et de la prise de conscience de l'impact de nos interventions. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'accès à l'eau pour 100% des populations urbaines et 82 % des populations rurales pourrait être atteint en 2015. Par rapport à l'assainissement, les performances sont jugées faibles aussi bien en milieu urbain que rural. L'atteinte de cette cible reste hors de portée pour le Sénégal.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Malgré un cadre commercial en progrès et les initiatives de soutien (AGOA, TSA, etc.), les comptes extérieurs, en particulier la balance commerciale présente un déficit structurel du fait des importations de biens alimentaires (700 mille tonnes de riz, 400 mille tonnes de blé) et énergétiques et d'une spécialisation à l'exportation peu diversifiée. Le montant du déficit de la balance commerciale se réduit passant de 1522,5 mds en 2007 à 950,5 mds FCFA en 2010; ce qui confirme l'amélioration du taux de couverture des importations par les exportations après une dégradation de 68,8% à 39,4% entre 2000 et 2008. Le déficit de la balance commerciale se creuse à mesure que les termes de l'échange se dégradent. Cette sensibilité des échanges extérieurs à l'évolution des prix résulte de la spécialisation portée sur des produits traditionnels.

Concernant l'allègement de la dette, Deux initiatives majeures vont soulager le budget et procurer des opportunités de financements importants : l'Initiative de Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM). Le Sénégal qui a atteint le point d'achèvement de l'IPPTE en 2004 a pu bénéficier de l'IADM en 2006. Il a bénéficié de remise de trois importants acteurs bilatéraux : FMI (859 milliards) , Banque Mondiale (854,9 milliards) et BAD 172 milliards. .

Au titre de l'APD, le Sénégal reçoit en moyenne près de 500 milliards de FCFA au titre de l'APD essentiellement consacrés à l'accès aux services sociaux de base. Cette aide représente moins de 10% du revenu national brut. L'aide publique au développement est à 0,31 % du revenu national des pays développés, soit bien en deçà de l'objectif de 0,7%.

Les envois des travailleurs sont supérieurs à l'APD depuis 2007 et jouent un rôle plus important dans le financement de l'économie. Les IDE se sont améliorés dans la seconde partie de la décennie en faveur des investissements dans les secteurs des télécommunications, des mines et de la finance. Enfin, le taux de pénétration du Sénégal aux réseaux internet s'est sensiblement renforcé et l'ITU (International Télécommunication Union) l'évalue à près de 15% en août 2012.



PERSPECTIVES : CADRE D'ACCELERATION DES OMS AU SENEGAL

Au regard des progrès enregistrés depuis 2000 et les bonnes pratiques réalisées, le Sénégal se situe parmi les pays ayant de faibles chances pour atteindre tous les OMD, si les tendances actuelles se poursuivent. Le cadre stratégique d'accélération des OMD a été intégré dans le Plan d'Actions Prioritaires 2014 - 2018. Pour accroître ses chances d'atteindre les OMD, le Sénégal a défini un Cadre d'Accélération à court terme de l'OMD_1, dans ses cibles d'amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la faim. Ainsi, il est attendu à travers ce cadre, un impact important sur la réduction de la vulnérabilité des populations rurales qui sont les plus touchées la flambée des cours des produits alimentaires et les contrecoups de la campagne agricole. En outre, ce cadre aura l'avantage de prendre en charge de façon transversale l'ensemble des actions relatives plusieurs autres cibles OMD.

Le plan d'actions national est articulé autour d'interventions stratégiques identifiées à partir des politiques et stratégies de développement en cours ou programmées, notamment sur la base des orientations définies pour la période 2014-2018, du Programme national d'investissement agricole (PNIA), de la Lettre de politique de la nutrition et du plan stratégique de renforcement de la nutrition, ainsi que de diverses stratégies sectorielles. Les meilleures pratiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont également été identifiées et en alignement avec les politiques de développement en cours.

Ainsi, les interventions identifiées dans le plan d'actions du cadre d'accélération des OMD (CAO) visent à assurer aux petits exploitants (agriculteurs et éleveurs) la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les interventions stratégiques sont concentrées en priorité dans les zones vulnérables identifiées. L'atteinte de ces objectifs implique le renforcement d'une approche multisectorielle ainsi que des investissements qui doivent s'aligner sur les politiques, stratégies et programmes du Sénégal qui sont liés de près ou de loin à la nutrition (interventions spécifiques et sensibles de nutrition).

Le programme d'interventions stratégiques est calibré en fonction des déterminants de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que sont la disponibilité alimentaire, l'accès à l'alimentation et l'utilisation des aliments.

Les interventions clés suivantes ont été identifiées :

- **Disponibilité** : (i) améliorer et sécuriser la base productive ; (ii) intensifier de manière durable la production végétale et animale ; (iii) renforcer les capacités des organisations de producteurs et l'efficacité des services d'appui-conseil.
- **Accès** : (i) améliorer l'accès aux marchés des consommateurs et des producteurs ; (ii) diversifier et augmenter des revenus des populations vulnérables ; (iii) développer un programme intégré de filets sociaux de sécurité.
- **Nutrition** : (i) renforcer les activités communautaires de nutrition et de promotion d'une vie saine ; (ii) renforcer les systèmes de santé pour améliorer les services



fournis aux mères et aux enfants ; (iii) intégrer et harmoniser les interventions dans le cadre de la nutrition.

A court terme, la mise en œuvre du Plan d'Action Pays présente un besoin de financement estimé à 70,54 milliards de FCFA, dont plus de 87% reste à mobiliser pour la période 2014-2015, soit près de 62 milliards de FCFA. La participation de tous les acteurs à la mobilisation de ces ressources additionnelles et le respect du plan de mise en œuvre augmenteront les chances du Sénégal d'atteindre l'ensemble des OMD à l'horizon 2015.

RECOMMANDATIONS

Après 2015, la réflexion future devrait s'ouvrir aux contraintes de l'évolution géopolitique de la sous région, du changement climatique, et des fluctuations de la conjoncture internationale. La territorialisation des politiques publiques et les phénomènes culturels figurent aussi parmi les faits à tenir en compte et qui ont particulièrement pesé sur l'évolution des indicateurs de la période 2000-2012 en direction des cibles. C'est pourquoi il est nécessaire d'envisager des recommandations additionnelles aux politiques en cours.

De manière générale, l'initiative des OMD devrait davantage s'ancrer dans le dispositif de gestion et contribuer à améliorer la qualité du portefeuille d'investissements en particulier son adéquation avec les stratégies de développement. Les partenaires techniques et financiers devraient accompagner le processus de gestion notamment en harmonisant leur intervention.

En premier lieu, une stratégie de communication appropriée devrait être mise en œuvre entre les acteurs et décideurs pour renforcer l'appropriation ou la nationalisation des OMD et mieux faire converger les allocations budgétaires au niveau central et décentralisé vers les priorités des OMD.

- **Lutte contre la pauvreté et la faim**

La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique et social. Le retour au plein emploi ne peut aussi s'envisager sans une croissance forte dans les secteurs à coefficient de main d'œuvre élevé et des mécanismes d'incitation et de correction du marché du travail. Il convient aussi pour vaincre l'extrême pauvreté en milieu rural, de réorienter les programmes et stratégies de développement ; d'accroître les activités génératrices de revenu en milieu rural ; d'accélérer la construction d'infrastructures rurales ; de réduire les inégalités de genre dans l'accès à la terre, aux intrants et à la formation et d'accorder plus d'attention aux régions périphériques touchées par l'insécurité. La lutte contre la faim implique entre autre la promotion de pratiques alimentaires appropriées chez le jeune enfant et la mère (incluant la provision de micronutriments) ainsi que l'amélioration des pratiques d'hygiène et de santé.



- **Dans les secteurs sociaux**

Pour renforcer la qualité du système éducatif, il convient d'étendre les cantines scolaires en milieux défavorisés, de maintenir un bon taux de rendement interne, de renforcer les politiques et programmes d'alphabétisation, d'établir un mécanisme de concertation entre acteurs pour prévenir les crises de discontinuité du service de l'éducation, de se doter d'une vision globale sur l'ensemble du système pour une meilleure cohérence et d'innover dans la recherche de financement.

Pour atteindre les objectifs de santé, il s'agit d'améliorer la couverture des besoins des populations rurales (ressources humaines, infrastructures et équipement) et l'efficacité de la dépense, d'assurer une prise en charge par l'instauration progressive d'une couverture maladie universelle, de développer à tous les niveaux l'obligation de rendre compte aux citoyens bénéficiaires des services de santé et de lutter contre les pesanteurs sociales.

Les enjeux de l'environnement durable dépassent les frontières et les générations puisqu'ils interpellent les modes de production et de consommation actuels et agissent sur les habitats et la vie de toutes les espèces. C'est pourquoi les actions anthropiques devraient s'inscrire dans une perspective de préservation et de durabilité, il en est ainsi des mesures de politiques entreprises qui donnent des résultats positifs en termes de protection forestière et d'accès à l'eau potable. L'assainissement et l'habitat devaient bénéficier de plus d'investissements.

- **Croissance et mondialisation**

Dans une logique de tirer profit des opportunités qu'offre la mondialisation, le Sénégal devrait en priorité développer son système productif (valorisation et transformation) et ses capacités commerciales pour renforcer sa productivité et sa compétitivité. L'exploitation des potentialités de croissance dans les secteurs porteurs, notamment dans la diversification des sources productives et la mise à niveau aux standards internationaux de l'environnement des affaires et des entreprises, sera déterminante pour l'expansion du commerce et le positionnement des produits/services sur les marchés régional et international à forte valeur ajoutée

Les opportunités de création de richesses s'offrent dans l'adoption de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique (promotion du haut débit, intégration du secteur privé, des particuliers et services publics, formation ; etc.) avec un renforcement de la concurrence dans les différents segments du secteur des télécommunications.

